

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

### MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT PIERRE SUR DIVES

Par arrêté n°2019-219 du 21 janvier 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Pierre sur Dives.

#### Objet de la modification simplifiée :

- Définir ou redéfinir les règles de la zone Agricole (A) et de la zone Naturelle (N) qui concernent la zone d'implantation, les conditions de hauteur, d'emprise et de densité des extensions et annexes aux bâtiments d'habitation existants dans la zone ;
- Prévoir des dispositions permettant le maintien du commerce en centre-ville en application de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme ;
- Revoir les dispositions relatives au stationnement pour favoriser le réinvestissement du bâti en centre-ville.

Par délibération en date du 31 janvier 2019 le Conseil Communautaire a décidé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ndu PLU.

Le projet de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations du public seront tenus à la disposition du public du **lundi 17 août 2020 au jeudi 17 septembre 2020** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Saint Pierre en Auge ;
- le lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 au pôle aménagement de la Communauté d'Agglomération (38 rue du Carmel – Lisieux) ;

et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie [www.lisieux-normandie.fr](http://www.lisieux-normandie.fr).

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présente le bilan devant le conseil communautaire qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.